LAXOUACTU

Janvier - Février 2022

laxou.fr # **213**

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL D'ÉTAT: LAURENT GARCIA CONFIRMÉ **MAIRE DE LAXOU** CONSEIL D'ETAT

LANCEMENT DU PREMIER BUDGET PARTICIPATIF À LAXOU

|ÉTAT CIVIL | Recensement de la population 2022, p.2 | CITOYENNETÉ | Relance des conseils de proximité, p.5 | CULTURE | Exposition « Femme, j'aimerais te dire... » de Marco PERNA, p.8 | BUDGET PARTICIPATIF | À vos propositions !, p.9 | URBANISME | Enquête Publique Centre commercial du quartier « Les Provinces », p.17.

NOUVEAU À LAXOU:

une permanence hebdomadaire gratuite de la déléguée du Défenseur des Droits à compter du 10 janvier 2022



Les domaines de compétence du défenseur des droits sont :

- Défendre les droits et libertés dans le cadre des relations des usagers avec les services publics (administrations de l'État, collectivités territoriales, établissements publics et organismes chargés d'une mission de service public).
- Défendre et promouvoir les intérêts supérieurs de l'enfant.
- Lutter contre les discriminations.
- Veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Pour contacter la déléguée du Défenseur des Droits à Laxou:

- Par téléphone au CCAS 03 83 90 86 86 qui prendra les rendez-vous;
- par courrier adressé à la Déléguée du Défenseur des Droits, 1 place de l'Europe 54520 LAXOU;
- par courriel adressé à : viviane.chevalier@defenseurdesdroits.fr

Les rendez-vous avec la déléguée seront donnés les lundis après-midi au Centre social communal, 1 place de l'Europe à Laxou.

Pour bien préparer sa rencontre avec la déléguée : récapituler les démarches entreprises et apporter toutes les pièces relatives à la demande.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

DU 20 JANVIER AU 26 FÉVRIER 2022

En début d'année, la commune de Laxou et l'INSEE procéderont au recensement de la population institué par la loi du 27 février 2002.

Les démarches de recensement se dérouleront du **jeudi 20 janvier au samedi 26 février 2022** dans plusieurs quartiers de Laxou. Les habitants de 600 logements seront concernés par cette importante opération statistique.

À compter du 20 janvier, un agent recenseur, sous la responsabilité de la Ville, vous déposera dans votre boîte aux lettres une notice d'information pour réaliser votre recensement directement sur Internet. Sans réponse de votre part à la date mentionnée sur la notice, il se présentera à votre domicile lors d'une visite pour vous proposer de remplir les questionnaires papier.

Lors de sa venue chez vous, l'agent vous présentera sa carte officielle d'agent recenseur avec photo et tampon de la municipalité.

Nous vous remercions de bien vouloir lui réserver le meilleur accueil, car votre participation est essentielle à la réussite du recensement, qui est une obligation pour les villes aux termes de la loi, mais avant tout un acte civique.

Le recensement est gratuit et vos réponses sont strictement confidentielles.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr

Nous vous remercions par avance de votre implication.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Afin de pouvoir voter à l'occasion de l'élection présidentielle qui se tiendra les dimanches 10 et 24 avril 2022, l'inscription sur la liste électorale est possible jusqu'au **vendredi 4 mars 2022**.

L'inscription se fait par Internet sur le site **service-public.fr** ou auprès du service État civil de l'Hôtel de Ville, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du formulaire Cerfa n°12669*02 (téléchargeable sur le site du service public ou disponible en mairie).

Vous pouvez vérifier votre situation électorale directement en ligne et connaître votre bureau de vote en consultant le répertoire électoral unique à l'adresse :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/ services-en-ligne-etformulaires/ISE

MARIAGE



• Denis SANSON et Christine PlDOLLE

NAISSANCES



- Lucien MARTIN né le 27 octobre 2021
- Eren LÉVÊQUE né le 29 octobre 2021
- Anna NAWROT née le 10 novembre 2021
- Oscar LAUNAOY né le 18 novembre 2021



ÉDITO 🗐

Sommaire

		Etat civil > p. 2
		Éditop. 3
	200	Citoyenneté >p. 4
=		Commerce - Culturep. 5
		Agenda > p. 6-7
		Culture >p. 8
		Budget participatif >p. 9-12
Ď	€	Scolaire - Seniors >p. 13
	Ø	Nature > p. 14-15
	•••	Tribunes politiques >p. 16
		Urbanisme > p. 17
	<u></u>	L'actu en images > p. 18-19

POUR NOUS CONTACTER



Messagerie facebook



Site internet de la ville www.laxou.fr



Accueil téléphonique 03 83 90 54 54 - Fax : 03 83 90 19 66



Mail: contact@laxou.fr

Pour toute remarque concernant la distribution de ce magazine, merci de contacter le 03 83 90 54 93.

Recevez LAXOUACTU par courriel en envoyant votre demande à contact@laxou.fr

- Directeur de la publication : Laurent GARCIA 3 avenue Paul Déroulède à Laxou.
- Photos, illustrations : Ville de laxou.
- Design & mise en page : La Maison Chabane.
- **Dépôt légal :** Préfecture de Meurthe-et-Moselle n° 1670.
- Imprimeur : Lorraine Graphic Imprimerie.



















À l'aube de l'année 2022, je souhaite que Laxou avance dans un esprit de responsabilité mais aussi d'optimisme car après 2020, c'est une nouvelle année bien singulière qui s'est achevée comme elle avait commencé, sous le signe de la crise sanitaire, même si 2021 aura vu naître de nouveaux espoirs de vivre différemment, de vivre mieux, de vivre ensemble, tout simplement de vivre.

Je veux placer l'année qui débute sous le signe de la solidarité, de la sérénité, de la confiance et de l'ambition.

Solidarité, parce que la Covid est toujours présente et implique que nous prenions soin les uns des autres, que nous soyons vigilants pour ne pas laisser dans l'isolement les personnes seules et les plus fragiles. Les nombreuses actions et animations déployées par les services municipaux et par le Centre communal d'action sociale ont pour objectif de rapprocher la population, des plus jeunes aux plus âgés. Plus que jamais je fais mienne l'expression de Simone de Beauvoir qui écrivait « pour désirer laisser des traces dans le monde, il faut en être solidaire ».

Sérénité, parce que le Conseil d'État, comme le Tribunal Administratif l'avait fait, vient de valider définitivement l'élection municipale de 2020 à l'occasion de laquelle vous aviez voté majoritairement pour l'équipe « Vivons Laxou » que j'avais l'honneur de conduire.

Nous n'avions pas attendu ce verdict pour agir! Loin des petites vendettas personnelles qui avaient suscité le recours formé par l'opposition, cette confirmation nous conforte dans notre légitimité et dans nos actions. C'est avec toujours autant de conviction que je vais poursuivre la tâche que vous m'avez confiée et défendre avec force et vigueur vos intérêts auprès de la Métropole du Grand Nancy, du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, de la Région Grand Est, voire de l'État.

Confiance, parce que nous avons la chance de vivre à Laxou, territoire de mixité, de richesses humaines, patrimoniales, naturelles, économiques qui me rendent particulièrement optimiste pour notre avenir et celui de notre ville. C'est ensemble, avec la confiance des habitants, grâce à l'engagement des élus, des agents municipaux mais aussi des forces vives de la commune, associations, entrepreneurs et chacun d'entre vous, que nous bâtirons le Laxou de demain, d'abord et toujours au service de l'humain.

Ambition, parce que nous devons penser et forger la ville de nos rêves. Nous ne devons jamais nous endormir sur nos lauriers pour toujours faire mieux. 2022 sera marquée par la concrétisation de grands chantiers dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine des Provinces, notamment le lancement effectif de la construction du nouveau pôle enfance. Cette année sera aussi l'occasion de mettre en œuvre un engagement électoral, le premier budget participatif de la Ville de Laxou. Vous avez désormais le pouvoir de proposer vous-même et de valider les projets que vous souhaitez voir concrétisés dans notre ville, quels que soient votre âge, nationalité ou le quartier où vous vivez. C'est vous qui proposez, c'est vous qui décidez!

Unis, nous allons tous ensemble faire avancer Laxou avec solidarité, sérénité, confiance et ambition.

Je souhaite à chacun d'entre vous une belle année 2022, remplie de réussite, de bonheur et surtout en excellente santé.

Maire de Laxou Conseiller départemental de Meurthe-et-Moselle

À VOTRE RENCONTRE

Monsieur le Maire recevra, sans rendez-vous, samedi 29 janvier 2022 de 9h à 11h, salle Odette Barthélémy, place de la Liberté au Village.

Relance des Conseils de proximité



La Ville de Laxou entend renouveler le dialogue avec les habitants en impliquant durablement toutes les Laxoviennes et tous les Laxoviens à la vie de

Le territoire de la Ville de Laxou se divise en 4 grands quartiers, animé par 4 Conseils de Proximité :

- · Champ-le-Bœuf
- Village La Sapinière
- Les Provinces Maréville Hardeval
- Zola Sainte Anne

Afin de donner l'occasion aux citoyens d'exprimer un avis sur les politiques de la commune et de porter à connaissance leurs attentes et projets d'intérêt général, les Conseils de proximité animent les quartiers en relais des politiques publiques et de l'expression citoyenne.

C'est pourquoi, les Conseils de proximité, instances de démocratie participative, sont créés en application des dispositions de l'article L2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ils sont des espaces de libre expression des habitants et de construction de la démocratie représentative. Ils jouent un rôle essentiel de veille et de relais entre les habitants et la Ville de Laxou. Ils permettent d'éclairer la collectivité de l'expertise d'usage des habitants.

Les Conseils de proximité ont pour objectif d'animer la vie de quartier et d'améliorer le cadre de vie. Ils vont à la rencontre des habitants et s'efforcent, dans un souci d'inclusion, de prendre en compte les besoins de tous les publics.

La durée du mandat des Conseils de proximité est limitée à celle du mandat en cours de la municipalité.

Les Conseils de proximité sont accompagnés par la Ville de Laxou dans le respect des principes d'autonomie, d'indépendance et de neutralité. Les Conseils sont créés sur un modèle associatif loi 1901.

Pour faire vivre les actions qui découlent des Conseils de proximité et leurs missions d'initiatives locales, il est nécessaire que le territoire de Laxou soit représenté dans son intégralité.

Chaque Conseil de proximité est composé de personnes majeures habitant le quartier.

Les personnes désireuses de siéger au Conseil de leur quartier doivent faire acte de candidature par mail à contact@laxou.fr (objet « conseil de proximité ») ou par courrier postal adressé à Ville de Laxou - Secrétariat Général – 3 avenue Paul Déroulède 54520 Laxou.

Les élus municipaux peuvent participer aux Conseils de Proximité en tant qu'habitant du quartier. Ils ne pourront pas appartenir au bureau.

Vous trouverez les statuts des Conseils de proximité, ainsi que les plans des quartiers sur le site internet laxou.fr.

Un règlement intérieur propre à chacun précisera leur fonctionnement.

APPRENDRE LES BONNES PRATIQUES SUR INTERNET **EN S'AMUSANT, ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION INNOOO**



SAMEDI 26 FÉVRIER DE 10 H À 12 H

à la MVATL (Maison de la vie associative et du temps libre) – 15 rue du 8 Mai

Le projet INNOOO permet aux citoyens d'améliorer leurs bons réflexes sur internet à l'aide d'outils en ligne sur www.innooo.fr ainsi qu'avec un jeu de 160 cartes pédagogiques réalisées par la communauté INNOOO et expliquant les bonnes pratiques internet.

La session de jeu « Bonnes pratiques internet » dure 2 heures et est basée sur la lecture de questions, ce qui le rend accessible à tout le monde et à tout âge sans aucune connaissance technique préalable. Les participants sont répartis en Équipes.

Un groupe « Laxou » du réseau social INNOOO (www.reseau.innooo.fr) sera lancé à cette occasion et permettra en outre aux Laxoviens de maîtriser leur

identité numérique en s'améliorant sur internet et ainsi de faciliter :

- La reprise en main par les citoyens, à l'aide d'outils numériques français et sans publicité, de leurs données personnelles et de leurs traces laissées sur le réseau internet et utilisées par les régies publicitaires américaines du GAFAM sans leur consentement,
- La démocratie locale au sein de la Ville par l'envoi de messages, d'annonces et l'organisation d'évènements par la Ville.

L'attestation INNOOO « Bonnes pratiques internet » sera remise à chaque membre de l'équipe gagnante.

Entrée libre dans la limite de 40 participants maximum.





L'actu des commerces

INAUGURATION DE L'ENTREPRISE CLÉMENTINE COMPTA



Clémentine compta sans pépins était installée auparavant sur la commune de Ludres. Les locaux devenant trop petits et victime de son succès, l'entreprise est maintenant installée

avenue du Rhin à Laxou. Nous leur souhaitons la bienvenue sur notre commune de Laxou.

INAUGURATION DU NOUVEL ALDI



nouveau magasin ALDI a ouvert avenue de la Résistance à Laxou, où vous trouverez des produits venant des circuits courts

à des prix raisonnables. Un magasin spacieux avec un parking dédié à la clientèle. Nous leur souhaitons la bienvenue.

U NOUVEAU BURGER



Nouveau de restauration, BURGER KING est installé avenue de la Résistance à Laxou. dans un endroit flambant neuf

avec un espace spécial enfants. Nous leur souhaitons la bienvenue sur notre commune!

INAUGURATION DU



nouveau restaurant, STEACKHOUSE, a ouvert rue de la Moselle à Laxou (Champ-le-Bœuf) avec un parking attenant dédié à la clientèle. Nous leur souhaitons la bienvenue.

CYNARA FLEURISTE



Une médaille de la Ville de Laxou a été remise par le Maire Laurent GARCIA et la conseillère déléguée Isabelle LAN-GOVISTH à la fleuriste Cynara pour leurs investigations dans la vie professionnelle.

En effet, Orane ERNEWEIN, Maître Artisan fleuriste et Danielle HAAG, son associée, ont participé au concours du fiacre d'or, organisé par le club des fournisseurs fleuristes et qui a pour vocation de mettre en avant leurs qualités entrepreneuriales. Leur travail de longue haleine leur a permis de monter sur le podium pour se voir remettre un fiacre de bronze.

Toutes nos félicitations à Cynara pour cette belle victoire.

Petits Champions de la Lecture ou le plaisir de lire à voix haute





Qui seront les petits champions 2022 de la lecture? Partout en France, le défi est lancé aux écoliers de CM1 et CM2... Pour cette 10e édition placée sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère de la Culture, deux classes de Laxou rejoignent l'aventure initiée par la bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion.

Le but est de promouvoir la lecture sur un mode ludique, en faisant appel au plaisir du lecteur et au partage : lire n'est pas une corvée, mais un jeu... Tous les compétiteurs sont invités à préparer la lecture à voix haute d'un texte de leur choix ; trois minutes pour convaincre l'auditoire, le défi est de taille! Pour accéder au titre de champion, plusieurs étapes doivent être franchies. La course est serrée, les émotions vécues sont intenses... le jeu donne sa chance à chacun. Une expérience qui développe la confiance en soi et replace la lecture au cœur de la sociabilité, les enfants lisent les uns pour les autres et se recommandent des livres.

Pour mettre tous les atouts de leur côté et les guider dans leur choix de textes, nos petits Laxoviens sont accompagnés et soutenus par leurs enseignants très impliqués, Madame JASSEY (école élémentaire Victor Hugo) et Monsieur FALIGUERHO (école élémentaire Émile Zola) ainsi que par les bibliothécaires Stéphane et Fanny. Leurs conseils, encouragements, outils, exemples pratiques... et autres trucs et astuces sont écoutés avec grand intérêt, suivis avec sérieux, et toujours dans la bonne humeur!

Pour connaître nos vainqueurs de la première sélection, rendez-vous dans le prochain Laxou Actu.

JANVIER

VEN 7 > 14 H 30 > 16 H 30

CONFÉRENCE

Thème : la santé de nos intestins, un rempart contre la maladie.

Proposée par la mutuelle santé NOVAMUT. MVATL. Entrée libre.

Sur réservation. Inscriptions au Centre social communal : 03 83 90 86 86.

SAM 8 JAN > SAM 19 FÉV EXPOSITION



« Femme, j'aimerais te dire...», peintures de Marco PERNA.

Bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion. Entrée libre. Renseignements: Pôle Culture: 03 83 28 7116 contact@laxou.fr

SAM 8 > 10 H

ATELIER PETITS GEEKS

Atelier numérique pour les enfants de 8 à 12 ans.

Atelier pédagogique autour du numérique : découverte ludique de la sécurité sur internet, initiation à la programmation de jeux vidéo, découverte de ressources numériques...

Thème de la séance : apprendre les bases de la programmation en créant un jeu de labyrinthe sur Scratch.

Bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion. Entrée libre. Sur réservation. Inscriptions :

Pôle Culture : 03 83 28 71 16 - contact@laxou.fr

VEN 14 > 18 H

VŒUX ET REMISE DE PRIX

Vœux du Président et remise des prix des décorations de Noël.

Organisés par la Saint-Genès Association. Salle Pierre Juillière Village. Entrée libre. Renseignements : 06 30 18 26 22.

SAM 15 10 H

LA PETITE FABRIQUE

Thème: mon premier tissage.



Les enfants réaliseront un tissage décoratif avec des laines aux textures et couleurs variées. Ils repartiront avec un tissage mural prêt à être accroché. Atelier créatif à partir de 7 ans.

Bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion. Entrée libre. Sur réservation. Inscriptions : Pôle Culture : 03 83 28 71 16 - contact@laxou.fr

SAM 15 > 14 H - 17 H

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT Fabrication d'un hôtel à insectes, dès 5 ans.

Organisée par l'ALEZ. MVATL. Cotisation association, 5 € la sortie. Inscriptions : association.alez@laposte.net

JEU 20 > 14 H 30 > 16 H 30

CONFÉRENCE

Thème: Se préparer aux maux de l'hiver. Proposée par la mutuelle santé NOVAMUT. Salle Louis Pergaud Village. Entrée libre. Sur réservation. Inscriptions au Centre social communal: 03 83 90 86 86.

SAM > 22 10 H 30

CROC'HISTOIRES

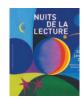
Des histoires pour les enfants à partir de 3 ans.



Bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion. Gratuit sur inscription-nombre de places limité. Pôle Culture :03 83 28 71 16 - contact@laxou.fr

SAM > 22 14 H 30 > 15 H 30

NUITS DE LA LECTURE



« L'amour à l'opéra », animation proposée en ouverture à la Nuit de la lecture et dans le cadre du projet L'Opéra sur le Plateau.

Organisé avec le concours de l'équipe pédagogique de l'Opéra de Nancy. Bibliothèque-médiathèque du Champ-le-Bœuf CILM.

SAM 22 > JUSQUE 19 H

NUITS DE LA LECTURE

Thème : « Aimons toujours ! Aimons encore !» Jeux, heure du conte, atelier créatif, lectures, expositions,...

Programme complet disponible sur www.laxou.fr Bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion. Entrée libre. Gratuit. Pôle Culture : 03 83 28 71 16 contact@laxou.fr

MAR 25 > 14 H > 16 H 30

CYCLE DROITS DU CONSOMMATEUR

Thème : Crédit à la consommation.

Inscriptions au Centre social communal: 03 83 90 86 86.

MER 26 > 13 H 30 > 16 H 30

ATELIER RÉPARATION

Atelier de réparation du petit électroménager.

Proposé le dernier mercredi de chaque mois.

Organisé par la Régie de Quartier Laxou Provinces.

Appart'atelier. Avenue de l'Europe Immeuble Bourgogne E.5 Gratuit, sur réservation. Inscriptions au :

03 83 90 93 02 - regieliensocial@hotmail.com

MER 26 > 15 H 30 > 17 H

HEURE DU CONTE

Mercredi, ça conte!

Les conteurs de Philodart invitent les enfants à voyager au pays des histoires :



- à 15 h 30 pour les 5 ans et plus,
- à 16 h 30 : pour les 2 5 ans. Animation organisée en partenariat

avec la Ville de Maxéville. *Médiathèque de Laxou Champ-le-*intrée libre, dans la limite des places

Bœuf - CILM. Entrée libre, dans la limite des places disponibles. Pôle Culture : 03 83 28 71 16 - contact@ laxou.fr

JEU 27 > 10 H > 11 H 30

HAPPY ATELIER

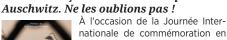
Proposé par la santé NOVAMUT.

Venez découvrir différentes techniques anti-stress : yoga du rire, sophro-relaxation, automassages, brain gym,...

MVATL. Gratuit, sur réservation. Inscriptions au Centre social communal : 03 83 90 86 86.

JEU 27 > 20 H 30 CONFÉRENCE

Ils ont reçu un aller simple vers





A l'occasion de la Journee Internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'holocauste.

À l'issue de la conférence, Simone DÉZAVELLE dédicacera son livre « Aller simple vers l'oubli ».

Animée par Simone DÉZAVELLE, artiste laxovienne.

Salle Louis Pergaud Village. Entrée libre. Pôle Culture : 03 83 28 71 16 - contact@laxou.fr

SAM 29 > 10 H

LA FABRIQUE

Thème : Tissage mural.

Découvrez l'art du tissage et créez, avec de la laine et du carton, une décoration unique, qui réchauffera votre intérieur.

Matériel fourni sur place. Possibilité d'apporter son propre matériel.

Atelier créatif pour adultes et adolescents.

Bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion. Entrée libre. Sur réservation. Inscriptions : Pôle Culture : 03 83 28 71 16 - contact@laxou.fr

FÉVRIER

MER 2 > 18 H 30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À l'issue de cette réunion, l'ACJL rendra hommage à son ancien Président, Gérard VOUAUX.

Organisée par l'ACJL (Association du comité de jumelage de Laxou). MVATL. Entrée libre. acjl54520@gmail.com

JEU 3, 10, 17 ET 24 > 10 H > 11 H 30 HAPPY ATELIER

Venez découvrir différentes techniques anti-stress : yoga du rire, sophro-relaxation, automassages, brain gym,...

Proposé par la mutuelle santé NOVAMUT. MVATL. Gratuit, sur réservation. Inscriptions au Centre social communal : 03 83 90 86 86.

JEU 3 > 17 H 30

CINÉMA

«Tous en scène 2 » de Garth JENNINGS. À PARTIR DE 6 ANS.



Proposé par le Conseil de proximité du Village.

Buster Moon et sa troupe de bêtes de scène voient encore plus grand avec un spectacle complètement fou. Mais cette fois, ils sont bien décidés à aller briller sous les feux des projecteurs de la capitale du

show-biz. Ils n'ont qu'un seul problème : persuader la star la plus anti sociale que le monde ait jamais connu de remonter sur scène avec eux.

Salle Pergaud - Village. * Pôle Culture : 03 83 28 71 16 - contact@laxou.fr

VEN 4 > 14 H 30 > 16 H 30

CONFÉRENCE

Thème : Savoir lire les étiquettes pour mieux se nourrir.

Proposée par la mutuelle santé NOVAMUT. Salle Louis Pergaud - Village. Entrée libre. Sur réservation. Inscriptions au Centre social communal: 03 83 90 86 86.

SAM 5 > 10 H

ATELIER PETITS GEEKS

Atelier numérique pour les enfants de 8 à 12 ans.

Atelier pédagogique autour du numérique : découverte ludique de la sécurité sur internet, initiation à la programmation de jeux vidéo, découverte de ressources numériques...

Thème de la séance :

Apprendre les bases de la programmation en créant un jeu de plate-forme sur Scratch.

Bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion. Entrée libre. Sur réservation. Inscriptions : Pôle Culture : 03 83 28 71 16 - contact@laxou.fr



AGENDA

DIM 6 > 12 H

REPAS

Repas choucroute.

Organisé par la Saint-Genès Association. CILM salle des banquets. 22 € par personne, apéritif et café compris. Renseignements et réservations : 06 72 81 12 12 ou 06 30 18 26 22

MAR 8 > 14 H 30 > 16 H 30

CYCLE DROITS DU CONSOMMATEUR

Thème: Démarches et sollicitations commerciales.

Organisé par l'association de consommateurs UFC-Que Choisir.

Salle Louis Pergaud - Village. Gratuit, sur réservation. Inscriptions au Centre social communal: 03 83 90 86 86.

SAM 12 > 10 H

LA FABRIOUE

Thème : Guirlande de grues en origami.

Apprenez la technique de pliage de la grue en origami et réalisez une guirlande simple et élégante, à accrocher au fil de vos envies.

Atelier créatif pour adultes et adolescents. Bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion. Entrée libre. Sur réservation. Inscriptions : Pôle Culture : 03 83 28 71 16 - contact@laxou.fr

SAM 12 > 14 H - 17 H

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Observation des oiseaux, à la recherche des oiseaux de Lorraine (jumelles conseillées). Dès 5 ans Organisée par l'ALEZ. Parking de l'hôtel de ville Cotisation association 5 € la sortie Inscriptions: association.alez@laposte.net

SAM 19 > 10 H 30

CROC'HISTOIRES

Des histoires pour les enfants à partir de 3 ans.



Bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion. Gratuit sur inscription-nombre de places limité. Pôle Culture 03 83 28 71 16 -contact@laxou.fr

MAR 22 > 14 H 30 > 16 H 30 CYCLE DROITS DU CONSOMMATEUR

Thème: Achats sur Internet.

Organisé par l'association de consommateurs UFC-Que Choisir.

CILM. Gratuit, sur réservation. Inscriptions au Centre social communal: 03 83 90 86 86.

MER 23 > 15 H 30 > 17 H

HEURE DU CONTE

Mercredi, ça conte!



Les conteurs de Philodart invitent les enfants à voyager au pays des histoires :

- à 15 h 30 pour les 5 ans et plus,
- à 16 h 30 : pour les 2 5 ans.

Animation organisée en partenariat avec la Ville de Maxéville. Médiathèque de Laxou Champ-le-Bœuf -CILM. Entrée libre, dans la limite des places disponibles. Pôle Culture : 03 83 28 71 16 - contact@laxou.fr

JEU 24 > 14 H 30 > 16 H 30 CONFÉRENCE

Thème : Manger sainement.

Proposée par le mutuelle santé NOVAMUT. CILM. Entrée libre. Sur réservation. Inscriptions au Centre social communal : 03 83 90 86 86.

JEU 24 > 20 H 30

THÉÂTRE

Les Jeudis de Pergaud :



représentation de « Le Visiteur » d'Eric-Emmanuel SCHMITT par la Compagnie L'Autre Scène. Vienne 1938 : les nazis ont envahi l'Autriche et persécutent les Juifs. La Gestapo a emmené Anna, la fille de Sigmund FREUD, pour l'inter-

Salle Pergaud - Village. ** Renseignements et réservations: Pôle Culture: 03 83 28 71 16 - contact@laxou.fr

SAM 26 > 10 H

LA PETITE FABRIOUE

Spécial Carnaval.

Rendez-vous aux artistes en herbe pour des ateliers créatifs sur le thème de carnaval!

- pour les 4-6 ans : 10 h,
- à partir de 7 ans : 14 h.

Bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion. Entrée libre. Sur réservation. Inscriptions : Pôle Culture : 03 83 28 71 16 - contact@laxou.fr

MARS

IEU 3, 10 ET 17 > 10 H > 11 H 30 HAPPY ATELIER

Venez découvrir différentes techniques anti-stress : yoga du rire, sophro-relaxation, automassages, brain

Proposé par la mutuelle santé NOVAMUT. MVATL . Gratuit, sur réservation. Inscriptions au Centre social communal: 03 83 90 86 86.

SAM 5 > 10 H

ATELIER PETITS GEEKS

Atelier numérique pour les enfants de 8 à 12 ans.

Atelier pédagogique autour du numérique : découverte ludique de la sécurité sur internet, initiation à la programmation de jeux vidéo, découverte de ressources numériques...

Thème de la séance : Apprendre les bases de la programmation en créant un jeu d'évasion sur Scratch. Bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion. Entrée libre. Sur réservation. Inscriptions : Pôle Culture : 03 83 28 71 16 - contact@laxou.fr

JEU 10 > 17 H 30

CINÉMA

« Vaillante » de Laurent ZEITOUN et Théodore TY.



Proposé par le Conseil de Proximité du Village.

Depuis qu'elle est enfant, Georgia n'a qu'une seule ambition : devenir pompier, comme son père. Mais à New York en 1932. les femmes n'ont pas le droit d'exercer cette profession. Quand les pompiers

de la ville disparaissent un à un dans de mystérieux incendies, Georgia décide de se déguiser en homme et intègre l'équipe de pompiers chargée d'arrêter le pyromane. C'est le début d'une aventure aussi désopilante qu'à couper le souffle!

Salle Pergaud Village. * Pôle Culture: 03 83 28 71 16 contact@laxou.fr

Théâtre Jeudis de Pergaud

Jeudi 24 février à 20 h 30

« Le Visiteur »

d'Eric-Emmanuel SCHMITT par la Cie l'Autre Scène



Vienne 1938 : les nazis ont envahi l'Autriche et persécutent les Juifs. Par optimisme, Sigmund Freud ne veut pas encore partir; mais en ce soir d'avril, la Gestapo emmène Anna, sa fille, pour l'interroger. Freud, désespéré, reçoit alors une étrange visite. Un homme vêtu en noir et blanc, intemporel, parfois léger ou grave, souvent énigmatique, tendre ou cynique, entre par la fenêtre et tient d'incroyables discours...

Qui est-il ? Un fou ? Un magicien ? Un rêve de Freud ? Une projection de son inconscient? Ou bien est-il vraiment celui gu'il prétend être : Dieu lui-même ?

Comme Freud, chacun décidera, en cette nuit folle et grave, qui est le visi-

Cette confrontation soulève une question toujours très actuelle : celle de l'homme et de sa liberté.

(I) TARIES

- Enfants de moins de 14 ans : 4,50 €.
- Enfants de plus de 14 ans : 5,50€.

- 5,50€/personne pour les groupes d'au moins 10 personnes, issus des associations laxoviennes.

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et dans le respect des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le coronavirus.

- Bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion, 17 rue de Maréville.
- Médiathèque de Laxou Champ-le-Bœuf, CILM, 23 rue de la Meuse.
- Salle Louis Pergaud au Village, 1 Pl. de la Liberté.
- MVATL (Maison de la vie associative et du temps libre) 15 rue du 8 Mai

Exposition 🎉



« FEMME, J'AIMERAIS T

Du 8 janvier au 19 février 2022 Bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion.

Exposition de peinture de Marco

L'artiste italien Marco PERNA conjugue avec bonheur peinture et poésie. Formé dans l'atelier du peintre Manlio SARRA, Marco met entre parenthèses son goût pour la peinture afin de se consacrer à sa carrière d'ingénieur jusqu'au jour où, pour des raisons familiales, il s'expatrie en Lorraine.

Installé à Laxou en 2008, il revient à sa passion première et poursuit sa démarche de création. Expressionniste conceptuel, l'artiste utilise la figuration pour interpeller le spectateur et le pousser à réfléchir sur des significations qui vont au-delà de ce que l'œil peut percevoir. Il utilise aussi le langage abstrait car pour lui, le langage utilisé doit être fonctionnel, fidèle au concept à exprimer et ne pas enfermer.

La femme est pour lui source d'inspiration et d'engagement, Marco aime à traiter de l'égalité des droits, de la liberté d'expression. L'effervescence créative ne le quitte pas, il enchaîne les expositions.



Depuis quelques années, la poésie s'est imposée à lui. Distingué pour ses toiles, récompensé à plusieurs reprises pour ses textes, il a choisi d'explorer ses sentiments, ses émotions à travers les mots, les mots nés de sa peinture.

Le critique Eraldo DI VITA écrit de lui : « Cet artiste original fait une utilisation de la perception commune totalement subversive : les sujets qu'il peints sont tous reconnaissables, mais lui, il les représente selon une logique poétique, selon un ordre capable de les faire apparaître dans une lumière inédite, dotés d'une force totalement nouvelle. Il vit dans le mystère du monde ».

Vernissage : vendredi 21 janvier 2022 à 18 h.

• Finissage* : vendredi 18 février à 18 h à la Bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion.

*Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et dans le respect des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le coronavirus.

Nuits de la lecture 🤏



« AIMONS TOUJOURS! AIMONS ENCORE!»

SAMEDI 22 JANVIER 2022



Pour la 6e année consécutive, Les Nuits de la lecture mobiliseront du 20 au 23 janvier prochains tous les acteurs du livre et célèbreront une fois encore la place essentielle du livre et de la lecture dans la vie de chacun. À cette occasion, des milliers d'évènements organisés à travers la France rassembleront le public autour du thème de l'amour. Avec un temps fort le samedi 22 janvier, les bibliothèques-médiathèques de Laxou mettront à l'honneur le plaisir de lire et de partager. Les animations proposées épouseront l'injonction de Victor Hugo: « Aimons toujours! Aimons encore! »

Une échappée festive, ludique et pleine de surprises... Une occasion de découvrir ou redécouvrir les bibliothèques-médiathèques de Laxou autrement...

Bibliothèque-médiathèque du Chample-Bœuf

L'amour à l'opéra - 14 h 30 – 15 h 30

Animation organisée avec le concours de l'équipe pédagogique de l'Opéra de Nancy dans le cadre du projet L'Opéra sur le Plateau

Bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion 10h - 19h

Au programme des festivités : heure du conte, jeux, atelier créatif, lectures, expositions...

Accessible à tous gratuitement. Le programme complet de la manifestation sera disponible sur www.laxou.fr

Conférence

Ils ont reçu un aller simple vers Auschwitz. Ne les oublions pas!

Jeudi 27 janvier 20 h 30 Salle Pergaud

La conférence de la Laxovienne Simone **DÉZAVELLE** est organisée à l'occasion de la journée internationale de Commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste. La date marque l'anniversaire de la libération du camp de concentration et d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau par les troupes soviétiques le 27 janvier 1945.



Après un bref état des lieux concernant la période en Lorraine, Simone DÉZAVELLE fera le lien entre son livre et divers poèmes écrits sur le thème de l'Holocauste, pour que jamais plus de tels faits ne se produisent.

À l'issue de la conférence, une séance de dédicace de son livre « Aller simple vers l'oubli », paru en avril 2020, sera organisée.

Sarah, jeune fille juive intellectuelle dont le père est architecte, survit dans Paris occupé, en proie aux brimades et aux lois iniques promulguées par l'occupant.

Elle échappe de peu à la rafle qui s'empare de sa famille, survit à l'aide de faux papiers. Elle s'engage comme femme de ménage chez les Lamiral, des collaborateurs. Elle pense être préservée à cette place.

Mais la machine inexorable des nazis est en place... Après le camp de la Muette à Drancy, le wagon à bestiaux l'emmène, en aller simple, vers le camp d'Auschwitz.

Elle découvrira comment, même dans le plus grand dénuement, se crée une résistance, une solidarité.

Un roman très intense, sur la barbarie de la Shoah.





La Ville de Laxou est engagée auprès des Laxoviens à contribuer à la transformation de son territoire, de ses quartiers, en proposant aux administrés de **soumettre des projets** que la municipalité mettra en œuvre par l'intermédiaire d'un budget participatif.

Le budget participatif est un processus innovant de démocratie et de participation citoyenne qui permet aux habitants de proposer et de voter des projets dans le cadre d'un budget dédié.

Le principe même de ce nouveau dispositif de participation est de permettre à chaque administré de pouvoir agir directement sur la création et la mise en œuvre d'un projet et ainsi de participer pleinement au développement de Laxou.

Le budget participatif permet d'affecter jusqu'à 100 000€ annuel d'investissement de la Ville à la réalisation des projets proposés et choisis par les habitants, puis approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Mobilisateur, le budget participatif permet de prendre en compte les attentes de la population, de signaler des problématiques, de générer des projets à l'échelle d'une rue, d'un quartier ou sur la base d'une thématique particulière. Il contribue également à la transformation du territoire, ainsi qu'à l'évolution de la programmation et à la conduite des opérations en investissement.

Pédagogique, le budget participatif est un outil d'apprentissage de la citoyenneté permettant de mieux comprendre et de mieux associer la population au fonctionnement de la collectivité et à l'action publique. La Ville émet le souhait que les habitants de **tous les quartiers** (Chample-Boeuf, Village-La Sapinière, Les Provinces-Maréville-Hardeval, Zola-Sainte Anne) se mobilisent et proposent des projets de leur choix.

Le budget participatif permet de :

- mieux prendre en compte les attentes de la population,
- favoriser la citoyenneté et promouvoir les initiatives partagées,
- développer une citoyenneté active dès le plus jeune âge,
- favoriser la co-décision avec les habitants et les forces vives du territoire,
- répondre à une aspiration forte de nos concitoyens d'être associés aux décisions publiques,
- mobiliser des publics peu présents dans les instances de participation citoyenne : adolescents, jeunes actifs, populations précarisées ou isolées...
- réaffirmer le lien de proximité entre habitants, élus et services municipaux afin de les faire travailler ensemble.

PAROLE D'ÉLUE



Alexandra PETITJEAN-MONNIN Adjointe au maire déléguée à la démocratie participative, à la communication et <u>aux seniors.</u>

Promesse de campagne électorale, la création du budget participatif est animée par une réelle volonté d'impliquer les Laxoviennes et les Laxoviens dans le développement de la commune.

Pour la **première fois à Laxou**, vous avez le pouvoir de faire évoluer votre cadre de vie, votre quartier, votre ville, en proposant des projets dont vous pourrez suivre leur mise en œuvre.

Avec l'objectif d'être à l'écoute et de répondre à l'intérêt général, il appartiendra aussi à chacun de donner son avis sur les projets proposés au travers du vote, car chaque voix compte.

Il ne tient qu'à vous de faire vivre ce budget participatif : que feriez-vous avec 100 000 euros pour votre ville ?

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ



Le processus du budget participatif se décompose en plusieurs étapes guidées par un règlement qui fixe les critères d'éligibilité des projets présentés. Ceux-ci :

- relèvent des compétences communales et portent exclusivement sur le territoire de Laxou,
- relèvent de la section d'investissement du budget de la commune,
- ne déséquilibrent pas le budget de fonctionnement (entretien, maintenance...) de la commune.

- sont originaux vis-à-vis des politiques municipales en cours ou à engager à court terme,
- sont conformes à l'intérêt général,
- ne portent pas atteinte aux objectifs de développement durable (économique, social, environnemental) de la commune.
- ne dépassent pas le montant de 50 000 € maximum par projet.

Les projets déjà réalisés ou en cours de réalisation par la Ville ne sont pas éligibles au budget participatif.



Appel à idées et dépôts des projets

Du lundi 24 janvier au dimanche 27 février



Instruction des projets par les services municipaux

Mars - Avril



Communication sur les projets

Mai



Vote des projets par les Laxoviens

Du lundi 6 juin au dimanche 26 juin



Délibération en Conseil Municipal

Début juillet



Réalisation des projets retenus

À partir du second semestre 2022

7

Évaluation des projets

Automne 2022

UN BUDGET PARTICIPATIF EN 7 ÉTAPES





• DESCRIPTION DU PROJET : - LOCALISATION DU PROJET : - BUDGET ESTIMÉ (Facultatif) : Rappel : chaque projet ne devra pas dépasser 50 000 € - PROJET INDIVIDUEL - PROJET COLLECTIF (Classe, association, groupe d'habitants)
 BUDGET ESTIMÉ (Facultatif): Rappel : chaque projet ne devra pas dépasser 50 000 € PROJET INDIVIDUEL
• BUDGET ESTIMÉ (Facultatif) : Rappel : chaque projet ne devra pas dépasser 50 000 € • PROJET INDIVIDUEL
• BUDGET ESTIMÉ (Facultatif) : Rappel : chaque projet ne devra pas dépasser 50 000 € • PROJET INDIVIDUEL
BUDGET ESTIMÉ (Facultatif): Rappel : chaque projet ne devra pas dépasser 50 000 € PROJET INDIVIDUEL
BUDGET ESTIMÉ (Facultatif): Rappel: chaque projet ne devra pas dépasser 50 000 € PROJET INDIVIDUEL
BUDGET ESTIMÉ (Facultatif): Rappel: chaque projet ne devra pas dépasser 50 000 € PROJET INDIVIDUEL
BUDGET ESTIMÉ (Facultatif): Rappel: chaque projet ne devra pas dépasser 50 000 € PROJET INDIVIDUEL
BUDGET ESTIMÉ (Facultatif): Rappel: chaque projet ne devra pas dépasser 50 000 € PROJET INDIVIDUEL
BUDGET ESTIMÉ (Facultatif): Rappel: chaque projet ne devra pas dépasser 50 000 € PROJET INDIVIDUEL
BUDGET ESTIMÉ (Facultatif): Rappel: chaque projet ne devra pas dépasser 50 000 € PROJET INDIVIDUEL
BUDGET ESTIMÉ (Facultatif): Rappel: chaque projet ne devra pas dépasser 50 000 € PROJET INDIVIDUEL
\wedge
\wedge
PORTEUR(EUSE) DU PROJET (Prénom - Nom):
ÂGE:
ADRESSE POSTALE:
TÉLÉPHONE:
EMAIL:

Rappel: le dépôt de projet peut être effectué sur papier ou en ligne afin de permettre la participation la plus large via un formulaire pré rempli. Les projets devront être transmis entre le lundi 24 janvier et le dimanche 27 février 2022 par voie électronique, par mail à l'adresse contact@laxou.fr ou sur la plateforme participative numérique "jeparticipe.laxou.fr" accessible directement ou via le site internet www.laxou.fr Dépôt possible à l'accueil de l'hôtel de ville du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Les informations personnelles que vous nous communiquez par le biais de ce formulaire ou par tout autre moyen sont strictement confidentielles et destinées au traitement de votre demande par le service concerné de la Ville de LAXOU. Le responsable du traitement est Laurent GARCIA, Maire de Laxou. Les données ne sont transmises à aucun tiers ni à titre onéreux ni à titre gratuit. Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent.



BUDGET PARTICIPATIF RÈGLEMENT

1. PRINCIPE GÉNÉRAL

La majorité municipale s'est engagée auprès des Laxoviens à contribuer à la transformation de la ville et de ses quartiers en proposant aux administrés de soumettre des projets que la municipalité mettra en œuvre par l'intermédiaire d'un budget participatif.

Le budget participatif est un processus innovant de démocratie et de participation citoyenne qui permet aux habitants de proposer et de voter des projets dans le cadre d'un budget dédié.

Chaque administré peut ainsi agir directement sur la mise en œuvre d'un projet et participer ainsi au développement de l axou.

Le budget participatif permet d'affecter jusqu'à 100.000 € annuel d'investissement de la Ville à la réalisation des projets proposés et choisis par les habitants, puis approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Mobilisateur, le budget participatif permet de prendre en compte les attentes de la population, de signaler des problématiques, de générer des projets à l'échelle d'une rue, d'un quartier ou sur la base d'une thématique particulière. Il contribue également à la transformation du territoire, ainsi qu'à l'évolution de la programmation et à la conduite des opérations en investissement

Pédagogique, le budget participatif est un outil d'apprentissage de la citoyenneté permettant de mieux comprendre et de mieux associer la population au fonctionnement de la collectivité et à l'action publique.

La Ville émet le souhait que les habitants de tous les quartiers, (Champ-le-Boeuf, Village-La Sapinière, Les Provinces-Maréville-Hardeval, Zola-Sainte Anne) se mobilisent et proposent des projets de leur choix.

2. OBJECTIFS

Le budget participatif est un dispositif permettant aux Laxoviens d'affecter une partie du budget d'investissement à la réalisation de projets citoyens.

Il permet de :

- · mieux prendre en compte les attentes de la population,
- contribuer à l'évolution de la programmation et de la conduite des opérations en investissement,
- demander aux Laxoviens de proposer des projets destinés à améliorer leur cadre de vie,
- · favoriser la citoyenneté et promouvoir les initiatives partagées,
- développer une citoyenneté active dès le plus ieune âge.
- · favoriser la co-décision avec les habitants et les forces vives du territoire,
- répondre à une aspiration forte de nos concitoyens d'être associés aux décisions publiques.
- mobiliser des publics peu présents dans les instances de participation citoyenne : adolescents, jeunes actifs, populations précarisées ou isolées...

· réaffirmer le lien de proximité entre habitants, élus et services municipaux afin de les faire travailler ensemble.

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le processus du budget participatif se décompose en plusieurs étapes guidées par un règlement qui fixe les critères d'éligibilité des projets présentés. Ceux-ci :

- · relèvent des compétences communales et portent exclusivement sur le territoire de Laxou,
- · relèvent de la section d'investissement du budget de la commune,
- ne déséquilibrent pas le budget de fonctionnement (entretien, maintenance...) de la commune.
- ·sont originaux vis-à-vis des politiques municipales en cours ou à engager à court terme,
- · sont conformes à l'intérêt général,
- · ne portent pas atteinte aux objectifs de développement durable (économique, social, environnemental) de la commune,
- · ne dépassent pas le montant de 50 000 € maximum par projet.

Les projets déjà réalisés ou en cours de réalisation par la Ville ne sont pas éligibles au budget participatif.

4. ÉTAPES DU BUDGET PARTICIPATIF

a. En amont:

· Information à la population :

Une campagne de communication et de promotion du budget participatif sera menée par la Ville de Laxou en partenariat avec les instances participatives et les associations, afin d'informer les porteurs de projets sur l'organisation et le règlement du budget participatif. Une plateforme participative numérique sera créée.

·Accompagnement des porteurs de projet : Le Secrétariat Général de la Ville peut accompagner les porteurs de projets au budget participatif en amont du dépôt de projet pour leur permettre d'esquisser des projets clairs et précis. Ils leur apportent informations et conseils vis-à-vis des critères requis.

b. Dépôt de projet :

Tous les citoyens, habitants de la ville de Laxou, sans condition de nationalité et âgés de 10 ans minimum, peuvent proposer un ou des projets à mener dans le cadre du budget participatif de la Ville de Laxou en leur nom propre. Les projets proposés par des mineurs devront être déposés en leur nom par une personne majeure de leur choix.

Les instances de concertation, les associations et les collectifs d'habitants peuvent déposer des projets au budget participatif en leur nom, par l'intermédiaire d'une personne physique désignée par la structure collaborative.

Le dépôt de projet peut être effectué sur papier ou en ligne afin de permettre la participation la plus large via un formulaire pré rempli.

Les projets devront être transmis entre le lundi 24 janvier et le dimanche 27 février 2022 :

Par voie électronique, par mail à l'adresse contact@laxou.fr ou sur la plateforme participative numérique "jeparticipe. laxou.fr" accessible directement ou via le site internet www.laxou.fr

- Par courrier postal à : Monsieur le Maire,
 Budget participatif 2022, Hôtel de Ville
 3 avenue Paul Déroulède 54520 Laxou
- · Sur support papier à déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

c. Instruction des projets :

L'instruction des projets sera effectuée par les services municipaux à la lecture des critères d'éligibilité mentionnés au point 3. Si besoin, ils se réservent le droit de recevoir les porteurs de projets considérés comme éligibles.

Les services de la municipalité peuvent fusionner des projets similaires ou proches, afin d'en favoriser la lisibilité.

Sur la base des critères définis dans le présent règlement, les projets seront soumis au vote.

Les projets non éligibles car relevant du budget de fonctionnement de la Ville seront étudiés par la municipalité, hors cadre du budget participatif.

Si les projets relèvent des compétences de la Métropole du Grand Nancy ou d'autres institutions, la municipalité relaiera l'information et favorisera le lien entre les différents acteurs.

d. Vote des projets :

Tous les administrés, sans condition de nationalité, habitants de la Ville de Laxou, âgés de 10 ans minimum, peuvent voter pour les projets mis au budget participatif.

Les associations peuvent également voter pour des projets au budget participatif en leur nom par l'intermédiaire d'une personne physique désignée par la structure collaborative.

Les projets éligibles et proposés aux Laxoviens seront préalablement consultables pendant un mois sur la page web dédiée accessible directement ou via le site internet www.laxou.fr et sur support papier disponible dans 5 lieux de vie de la commune: Hôtel de Ville, CILM, bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion, Maison de la vie associative et du temps libre et CCAS

Le vote s'effectuera pendant 3 semaines du lundi 6 au dimanche 26 juin 2022 selon les modalités suivantes :

- · Par voie électronique, sur la plateforme participative numérique dédiée.
- Par papier via des urnes déposées à l'Hôtel de Ville, au CILM, bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion, Maison de la vie associative et du temps libre et au CCAS.

Chaque résident ne pourra voter qu'une seule fois pour 3 projets de son choix au maximum.

Les documents permettant la vérification de l'identité et de l'adresse pourront être demandés par les services de la commune.

Le classement obtenu au terme des votes définira les projets qui seront mis en œuvre dans la limite de $100.000 \in$ cumulés.

La sélection se fait par ordre décroissant du nombre de voix jusqu'à épuisement de l'enveloppe maximale de 100.000 € cumulés.

L'objectif étant d'utiliser au maximum l'enveloppe allouée, à l'approche du plafond de 100 000 €, seuls les projets ne dépassant pas le plafond fixé seront retenus.

En cas d'égalité des voix, un tirage au sort sera effectué par des enfants du CMEJ et départagera ainsi les projets concernés.

e. Mise en œuvre des projets :

Les élus voteront en Conseil Municipal le budget d'investissement dont une part à hauteur de 100 000 € sera consacrée au budget participatif.

La mise en œuvre effective des projets retenus par le Conseil Municipal selon le vote des citoyens, peut-être assurée directement par les services municipaux ou par une maîtrise d'œuvre déléguée. Des études complémentaires ou des appels d'offres peuvent également être lancés pendant cette période.

Les projets sont ensuite proposés à l'intégration dans les budgets d'investissement 2022 et suivants de la Ville de Laxou. Les budgets participatifs retenus pourront faire l'objet d'un co-financement auprès des partenaires institutionnels ou tout autre acteur agissant de façon désintéressée et dans le respect des lois et règlements en vigueur.

f. Suivi:

Les projets retenus seront accompagnés par les services municipaux auxquels seront associés les Laxoviens ayant adhéré à la démarche et ayant manifesté leur intérêt, en accord avec la volonté de la Ville de co-construire les projets avec les habitants.

5. DURÉE ET ÉVALUATION

Le présent règlement s'appliquera au budget participatif 2022. Toute modification devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Le dispositif du budget participatif fera l'objet d'une évaluation qui sera présentée en Conseil municipal au terme de l'exercice budgétaire.

À l'issue, une nouvelle délibération sera prise pour renouveler le projet sur l'année 2023 et sur les suivantes, selon le même modèle ou sur un modèle amendé.

6. COORDINATION ADMINISTRATIVE

La coordination du dispositif budget participatif est assurée par le Secrétariat Général de la Ville de Laxou, sis à l'Hôtel de Ville - 3 avenue Paul Déroulède -54520 Laxou.

Contact privilégié : Franck PORTERAT Tél. 03 83 90 54 93 franck.porterat@laxou.fr



Scolaire : actualisation des créneaux et tarifs de garderie périscolaire



Avec l'objectif de s'adapter aux besoins des familles, de **nouveaux créneaux d'une heure ont été créés** pour la garderie périscolaire impliquant ainsi de nouvelles grilles tarifaires.

Celles-ci proposent un **tarif réduit**, pour chaque tranche de quotient familial, applicable à partir du 2^e enfant d'une même fratrie, excepté pour les quotients familiaux les plus bas, les familles résidant en dehors du territoire laxovien et les tickets de garderie occasionnelle.

Ces nouveaux créneaux ont été définis pour correspondre aux horaires de sortie des écoles élémentaires suite au retour des horaires historiques avec la remise en place des activités du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant.

Cette actualisation a été approuvée lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2021 et s'applique dès le 1^{er} janvier 2022.

Sensibilisation aux gestes barrières : des étudiants de l'Institut de formation des soins infirmiers de Laxou dans les écoles



Soucieux de former et d'informer les enfants d'écoles élémentaires sur les gestes barrières en cette période de pan-

démie, le service Éducation a accueilli **12 étudiants de l'IFSI de Laxou** afin de mener une action d'une semaine sur chaque école.

Entre autres outils pédagogiques, la boîte coucou a été plébiscitée par tous. Cet outil pédagogique permettait, par luminescence, de voir concrètement la différence entre des mains avant lavage et après lavage.

L'efficacité d'un bon lavage prenant ainsi tout son sens.

Tous les enfants fréquentant la restauration scolaire ont bénéficié de ces temps d'échanges pédagogiques.

Une équipe de bénévoles prêts à faire causette



S'inscrivant dans la lutte contre l'isolement des seniors, cette action consiste à partager des moments de convivialité, via des appels téléphoniques ou des visites à domicile, avec un bénévole formé de l'équipe Monalisa. Pour profiter de ce service, contactez le CCAS au 03 83 90 86 86, ou par courriel à ccas@laxou.fr



ATTRIBUTION DE PASS-BUS POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES



Les personnes âgées bénéficiaires des pass de transport gratuit ou à tarif réduit sont invitées à venir les retirer pour les mois de:

JANVIER à JUIN 2022

au Centre Social Communal, service de l'Aide Sociale - Place de l'Europe les jours suivants :

- Lundi 17 janvier 2022
- Mardi 18 janvier 2022
- Mercredi 19 janvier 2022
- Jeudi 20 janvier 2022
- Vendredi 21 janvier 2022

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Les nouveaux bénéficiaires qui atteindront leur 65° année pourront retirer leur(s) pass à partir de leur jour anniversaire sur présentation de l'avis de non-imposition sur les revenus de 2020 ainsi que d'une photo et d'une pièce d'identité.

La gratuité ou le paiement des pass bus est soumis à un barème de ressources déterminé par la Métropole du Grand Nancy.

Le tarif est de 9,00€ le pass de 30 voyages.

Pour le paiement en espèces merci de prévoir l'appoint.

Les bénéficiaires actuels sont invités à présenter impérativement leur avis de non-imposition en cours (sur les revenus de 2020).

Les personnes âgées bénéficiaires domiciliées sur le quartier du Champ-le-Bœuf pourront retirer leur(s) pass à l'annexe de la mairie au CILM, aux mêmes dates.

La gestion des déjections canines

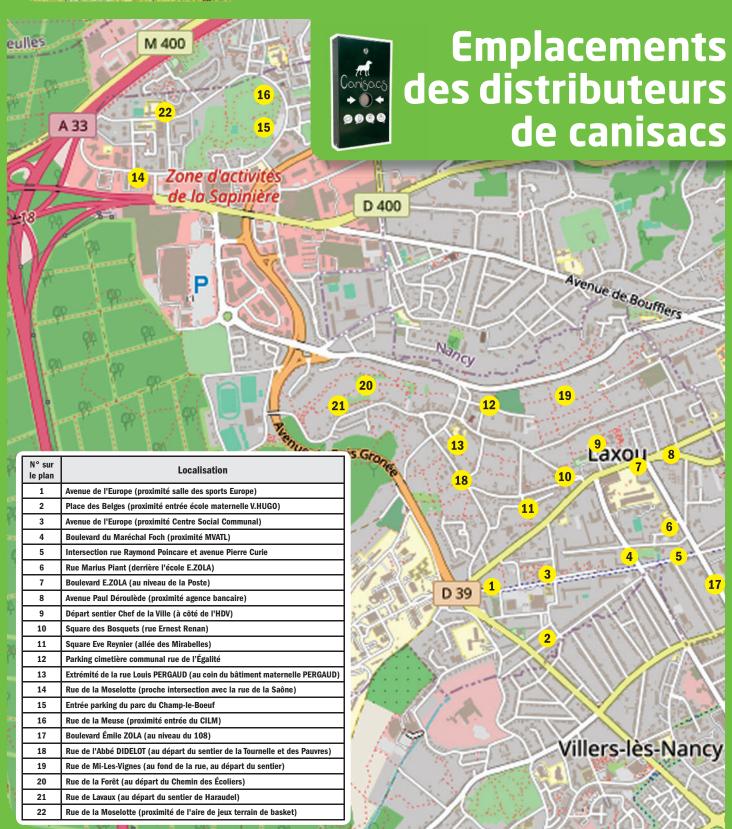


La Ville est régulièrement sollicitée par des administrés au sujet de la présence de déjections canines dans les parcs et sur les trottoirs.

Pour accompagner les propriétaires de chiens, des distributeurs de sacs sont implantés dans les rues ou à proximité des parcs.

Nous rappelons également que les particuliers peuvent acheter des sacs à déjections canines dans les rayons spé cialisés des commerces.

Pour mieux partager l'espace public dans un vivre-ensemble apaisé, nous tenons à rappeler que le ramassage des déjections de son animal de compagnie constitue un acte civique. La police municipale peut être amenée à verbaliser si elle constate cette infraction.



Bien-être animal:

Que faire si je trouve un chien errant?

(R.211-12 du Code rural et de la pêche maritime)



Comment savoir si un chien est errant?

Le chien est seul, sans surveillance, à plus de 100 mètres de son propriétaire, hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel (en dehors d'une action de chasse ou de la garde du troupeau).

Le chien perdu se reconnait de suite, car il court droit devant lui, affolé, souvent tête basse, queue basse, alors qu'un chien qui se balade tranquillement lève la patte un peu partout pour marquer son territoire.

Que faire?

Vérifier auprès des personnes ou commerçants alentour s'ils connaissent le chien. Sinon, vous pouvez regarder sur les réseaux s'il est déclaré perdu :

- . www.vigipets.fr/animaux-perdus,
- . www.petalertfrance.com/chienperdu/pet-alert-54-meurthe-et-moselle

Situation idéale:

Le chien se laisse approcher et porte un collier avec le numéro de téléphone ou l'adresse de son propriétaire. Il ne reste plus qu'à le contacter pour qu'il vienne le récupérer.

Autres situations:

• L'animal se laisse approcher, il est pucé ou tatoué (la puce électronique se trouve généralement sous la peau au niveau du cou, le tatouage sur la face interne d'une oreille). Il est déconseillé de prendre en charge l'animal par vous-même, en raison de risques d'accident dont vous porterez la responsabilité. Mais si un vétérinaire est proche, vous pouvez choisir de lui emmener.

Tous les vétérinaires disposent de lecteurs de puce et peuvent vérifier si un animal est identifié et donc inscrit au fichier national d'identification des carnivores domestiques (ICAD). Si l'animal est identifié, le vétérinaire contacte le propriétaire. Cet acte est gratuit.

- Le chien est blessé, n'avancez pas vers lui. Le chien pourrait vous attaquer ou vous pourriez aggraver sa blessure en l'obligeant à bouger.
- Le chien ne se laisse pas approcher ou n'est pas identifié.

Dans ces 3 cas, contactez la police municipale de Laxou au 03 83 90 54 90 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Précisez le lieu où se situe le chien et son état pour que l'intervention soit adaptée : chien dangereux ou agressif, chien blessé et gravité de la blessure, chienne avec ses chiots...

La police s'occupe ensuite de contacter la fourrière animale pour le capturer, le transporter, si nécessaire, le faire soigner par un vétérinaire. En dehors de ces horaires, contactez l'astreinte de la Métropole du Grand Nancy (24/24h) au 03 83 85 33 33, la police nationale ou les pompiers, ils sont tous en possession du numéro de téléphone d'astreinte de la fourrière.

À savoir!

Vous ne pouvez pas contacter directement la fourrière, il faut un donneur d'ordre qui est soit le maire, soit la Métropole, soit les forces de l'ordre sur le territoire de la métropole.

Si vous décidez de votre propre initiative de conduire un chien blessé chez un vétérinaire, la facture ne pourra pas être prise en charge par la commune.

Important!

Avez-vous bien vérifié que le numéro de l'Icad de votre animal est à votre nom, avec le bon numéro de téléphone et la bonne adresse ?

Il convient d'être vigilant! L'éleveur peut vous avoir envoyé les papiers pour faire les changements et vous avez oublié.

Vous déménagez ou plus simplement vous changez de numéro de téléphone, n'oubliez pas de mettre à jour vos coordonnées directement sur www.i-cad.fr/articles/mise_a_jour_ coordonnées

Rappel

Collecte des sapins de Noël



JEUDI 6 & 13 JANVIER 2022

Déposez votre sapin le matin jusqu'à 8 h 30 ou la veille au soir (sans décoration) sur le trottoir devant votre maison ou en pied d'immeuble à côté des bennes à déchets recyclables.



Groupe majoritaire « Vivons Laxou »

Le Conseil d'État confirme les résultats de l'élection municipale de juin 2020 en rejetant le recours de l'opposition jeudi 30 décembre 2021.

Le 28 juin 2020, vous aviez majoritairement voté pour notre équipe « Vivons Laxou » conduite par notre Maire, Laurent GARCIA. Votre confiance n'avait cependant pas dissuadé les opposants Madame Wieser et Monsieur Baumann, qui menaient une liste fusionnée, de contester le résultat de votre vote en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Nancy.

Or lundi 18 janvier 2021, le Tribunal Administratif avait rejeté la totalité des griefs invoqués par les opposants, validant ainsi le résultat de l'élection. Cependant, jusqu'auboutistes, ils avaient fait appel de cette décision auprès du Conseil d'État... Après de longs mois d'attente, ce dernier a enfin rendu son délibéré: sans surprise, l'ensemble des griefs portés par nos opposants a été rejeté en bloc.

L'élection de notre équipe et de son Maire, Laurent GARCIA, est donc bel et bien confirmée! Tout ça pour ça... Que de temps perdu et d'argent dépensé pour rien, si ce n'est pour satisfaire les égos de certains, motivés par une vendetta personnelle... La décision du Conseil d'État marque donc la fin d'une comédie politicienne dont Laxou se serait bien passée. Car cet acharnement de l'opposition aura eu des conséquences néfastes pour notre commune : il a mis en doute la crédibilité de la Ville de Laxou et dégradé son image. Il a également constitué un prétexte pour écarter Laxou et son Maire de l'exécutif de la Métropole du Grand Nancy, alors qu'une place doit lui être réservée à la hauteur de la 3e ville de l'agglomération et de ses plus de 14 500 habitants.

Aujourd'hui, Laxou doit retrouver le rang qui lui est dû.

Nous mettrons toute notre énergie pour que notre commune retrouve sa juste place dans le concert des villes de la Métropole.

À l'heure de choix essentiels pour l'avenir de Laxou et du Grand Nancy concernant l'amélioration des voiries, la mise en œuvre du nouveau réseau de transport en commun ou encore les derniers arbitrages relatifs au projet de rénovation urbaine, il est capital que la voix des Laxoviennes et des Laxoviens soit entendue, et ce, à tous les niveaux de décision.

Désormais, nous estimons que le temps des querelles politiciennes appartient au passé. Nous souhaitons œuvrer sereinement dans l'union, aux côtés de toutes les forces laxoviennes de bonne volonté, pour faire avancer notre ville que nous aimons tant.

C'est donc avec confiance et détermination que nous abordons cette nouvelle année avec le même objectif de servir au mieux les habitants de Laxou et les intérêts de notre territoire.

En ce début d'année 2022, nous poursuivons, sans augmentation des taux des impôts communaux comme nous nous y sommes engagés, le déploiement des projets pour lesquels vous nous avez élus il y a 18 mois.

De même, le premier acte de ce nouveau cycle sera la mise en œuvre du premier budget participatif laxovien à l'occasion duquel vous proposerez et vous déciderez vous-même des projets que vous souhaitez voir développés pour notre ville.

2022 sera une année solidaire et ambitieuse pour notre territoire. Nous espérons qu'elle puisse être heureuse pour chacune et chacun d'entre vous. Alors que la situation sanitaire ne nous permettra pas de nous rassembler pour se souhaiter les traditionnels vœux de janvier, toute l'équipe de « Vivons Laxou » vous souhaite une très belle année 2022 et avant tout une excellente santé.

Laurent GARCIA

et les élus du groupe majoritaire « Vivons Laxou »

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire ». Phrase attribuée à l'esprit de Voltaire

Groupe minoritaire « Avec vous pour Laxou »



Chers toutes et tous,

À l'heure où ces lignes sont écrites le plus grand doute subsiste quant à la situation sanitaire que l'on connaîtra pour débuter

cette nouvelle année 2022. Et si nous vivons de retrouvailles en restrictions plus ou moins fortes, nous sommes certains de ne pas pouvoir nous rassembler aux traditionnels cérémonies de vœux. Qu'importe... Le plus important est de se retrouver en famille et avec nos proches,

d'être prudents tout en profitant de ces moments si précieux, du bonheur simple qu'ils provoquent et dont nous avons tous un grand besoin.

Le cœur y est ! Que 2022 soit une année de rassemblements, de fraternité et d'amitié entre les peuples et les Hommes ; j'ai confiance dans les générations futures de porter haut et fort à nos côtés cet humanisme joyeux et enthousiaste, l'éclat de nos vies mêlées et notre ardeur à les défendre.

À vous toutes et tous, chers Laxoviennes et chers Laxoviens, à vos familles, à vos proches, à ceux que vous aimez, du fond du cœur je vous souhaite une BONNE année 2022.

Vous pouvez retrouver nos actions ou nos interventions lors du conseil municipal sur la page Facebook @avecvouspourlaxou

N'hésitez pas à nous contacter également :

- Par téléphone au06 77 11 18 42
- Par mail : laurence.wieser@free.fr



Enquête Publique Centre commercial du quartier « Les Provinces »



Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires au projet de requalification du site de l'actuel centre commercial du quartier « Les Provinces » doit être réalisée. La loi impose aussi une enquête parcellaire permettant, d'une part, de déterminer les parcelles à exproprier en vue de permettre la réalisation du projet susvisé et, d'autre part, d'identifier les propriétaires de ces parcelles. Ces enquêtes auront lieu du mardi 1 janvier au vendredi 28 janvier 2022 inclus.

Christian ZAMBONI est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nancy.

Les dossiers d'enquêtes peuvent être consultés par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes:

• Aux jours et heures d'ouverture habituels au public dans les bureaux de la mairie de Laxou.

Démarches en ligne

Si vous constatez des dégradations ou des mauvais fonctionnements sur le domaine public, vous pouvez désormais à toute heure de la journée les signaler sur le site de la métropole www.demarches.g-ny.eu

Sont pris en charge, les problèmes de déchets, d'éclairage public, de mobilier urbain ou de voirie... Ils peuvent être déclarés directement en précisant l'adresse, et en insérant des photos si vous le souhaitez.

Vous aurez ensuite accès à un suivi de votre demande tout comme la commune.

- Sur le site de la préfecture www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (Rubriques « Politiques publiques » « Enquêtes et consultations publiques » « Enquête publique » « Liste des enquêtes publiques en cours »
- Lors des permanences en mairie du commissaire enquêteur :
- > Mardi 11 janvier 2022 de 10 h à 12 h
- > Samedi 22 janvier 2022 de 10h à 12h
- > Vendredi 28 janvier 2022 de 16h à 18h
- Sur un poste informatique disponible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle sur RDV.

Le public et les personnes intéressées pourront présenter pendant toute la durée de l'enquête leurs observations sur l'utilité publique du projet et/ou sur les limites des biens à exproprier, selon les modalités suivantes :

- Par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante: Mairie de Laxou, à l'attention de Christian ZAMBONI, commissaire enquêteur 3, avenue Paul Déroulède 54520 LAXOU
- Sur les registres d'enquêtes au sein de la mairie de Laxou aux jours et heures d'ouverture du public et pendant les permanences du commissaire enquê-
- Par mail, à l'attention de Christian ZAMBONI, commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr
- Auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture des enquêtes pour transmettre son rapport et ses conclusions au préfet de Meurthe-et-Moselle.

PROCÉDURE D'INTERVENTION POUR EFFACEMENT DE TAGS SUR UN DOMAINE PRIVÉ

La victime de tag doit se rendre au bureau de police municipale, 3 avenue Paul Déroulède, pour effectuer une demande d'intervention. Un formulaire sera à remplir, puis transmis, avec photos, à la Métropole du Grand Nancy qui procédera à l'effacement des tags.

Le délai d'intervention est en moyenne de 15 jours selon disponibilités à compter de la réception de la requête.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter la police municipale de Laxou au 03 83 90 54 90.

Urbanisme:

vos démarches en ligne

NOUVEAU





Dès le 1er janvier 2022, effectuez toutes vos démarches d'urbanisme en ligne, via le guichet numérique, unique solution pour déposer un dossier par voie électronique.

Votre commune, associée à la Métropole du Grand Nancy, s'inscrit dans le programme de modernisation et de simplification des démarches d'urbanisme, initiée par l'État dans le cadre du programme Action Publique 2022.

Au 1^{er} janvier 2022, un nouveau service en ligne sera disponible pour vous permettre de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme:

- vos demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme),
- vos formalités relatives à la vente d'un bien immobilier (DIA),
- le suivi de votre dossier.

Ce service gratuit, ouvert à tous, sera accessible à tout moment, 7 jours sur 7 et 24h/24. Plus besoin d'imprimer votre dossier en plusieurs exemplaires papier et de vous déplacer en mairie. Il vous permettra également de suivre l'avancement de votre demande en temps réel. Une aide en ligne vous guidera dans la constitution de votre dossier afin de minimiser les erreurs de saisie.

La dématérialisation a d'abord été expérimentée avec succès depuis octobre dans 3 communes (Malzéville, Laxou et Saint-Max), pour les démarches de demandes de certificats d'urbanisme et de DIA. Puis le service a été étendu progressivement à l'ensemble des 20 communes du Grand Nancy et à partir du 1^{er} janvier, le sera aux autres procédures.

À noter que, vous pourrez toujours déposer votre dossier, sous forme papier, en mairie ou par voie postale. Le service Urbanisme de la mairie où se situe votre projet reste votre interlocuteur privilégié en cas de question.

Plus d'infos : Site web de la commune www.grandnancy.eu/vivre-habiter/ urbanisme/demarches-durbanisme



23 h de course pour le Téléthon au parc d'Agrément du Champ-le-Bœuf.



Régis BARÇON a soufflé ses 100 bougies.



Plus de 200 seniors présents dans la salle de spectacle du CILM pour le spectacle de cabaret haut en couleur offert par la Ville de Laxou à l'occasion des fêtes de fin d'année.



Inauguration du restaurant Burger King à Laxou La Sapinière.



Ça tourne une nouvelle fois à Laxou! Des scènes du court-métrage "L'apocalypse n'aura pas lieu", réalisé par Maxence Ouvrard, avec l'acteur Amaury de Crayencour et produit par Bandini Films, ont été tournées à Laxou.



À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, Laxou, ville amie des enfants a signé une convention de partenariat territorial avec le Comité régional d'Unicef France.



Distribution des colis de Noël aux seniors.



Visite à Laxou de Benedetto ZACCHIROLI, Président de la Coalition européenne des villes contre le racisme et les discriminations (ECCAR) sous l'égide de l'UNESCO.



Beaucoup de Laxoviens présents à la cérémonie annuelle du 11 Novembre, Journée nationale de commémoration de la Victoire de 1918 et d'hommage à tous les Morts pour la France.



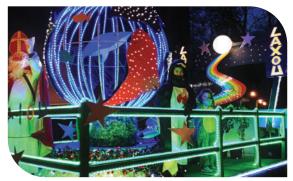


9 décembre, salle Louis Colin, à l'occasion de la Journée Nationale de la Laïcité, vous étiez nombreux à assister à la projection de lancement du film consacré aux valeurs de la République et à la Laïcité conçu par le Conseil municipal des enfants et des Jeunes de la Ville de Laxou en partenariat avec l'Institut européen du cinéma et de l'audiovisuel. En présence d'Arnaud COCHET, Préfet de Meurthe-et-Moselle et de Laurent GARCIA, Maire de Laxou.





Grand succès populaire pour le retour de saint Nicolas dans les rues de Laxou à l'occasion de la fête qui le célébrait dimanche 12 décembre autour de la mairie et dans toute la ville.



Laxou fête Saint-Nicolas au Champ-le-Bœuf.





Saint Nicolas à la crèche Le Moussaillon.



Saint Nicolas à l'école Victor Hugo.



Saint Nicolas à l'école Louis Pergaud.



Saint Nicolas à l'école Albert Schweitzer.



Saint Nicolas à l'école Émile Zola.



Le Maire Laurent GARCIA le Conseil Municipal le Personnel communal de la Ville de Laxou vous souhaitent une excellente année



